

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Mémoire sur le PGMR

« Un bon PGMR qui se doit d'être plus ambitieux et miser sur la sensibilisation »

- Josée Néron

SAGUENAY, le 7 avril 2016 – La conseillère municipale et chef de l'ERD Josée Néron a déposé aujourd'hui un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de Saguenay. Le mémoire souligne le bon travail réalisé par la fonction publique et propose plusieurs recommandations visant à bonifier le PGMR et permettre à la Ville de se doter d'objectifs plus ambitieux en matière de gestion des matières résiduelles. Le mémoire souligne l'importance de miser sur des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation qui constituent la clef de la réussite du PGMR.

Le développement durable et la mise en œuvre de pratiques responsables en environnement a toujours fait partie des priorités de l'ERD. « Déjà dans le programme de 2013, l'ERD s'était engagé à faire de Saguenay une ville verte. Malgré le retard enregistré sous l'administration Tremblay, il est possible de multiplier les efforts en accentuant, par exemple, la collaboration avec la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-St-Jean et en utilisant davantage les services de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Il est certain que nous allons surveiller de près la mise en œuvre du Plan et prendre des engagements clairs en 2017 pour que Saguenay devienne un leader en gestion des matières résiduelles», affirme la chef de l'ERD.

Recommandations

Voici les 11 recommandations formulées par l'ERD visant à bonifier le PGMR. L'argumentaire qui soutient les recommandations se retrouve à l'intérieur du mémoire.

Recommandation 1 : Qu'un conseil sans papier soit instauré au conseil municipal de Saguenay.

Recommandation 2 : Nous recommandons d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres.

Recommandation 3 : Nous recommandons que les grandes artères fréquentées de façon importante par les piétons soient prises en compte dans l'objectif d'amélioration des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics.

Recommandation 4 : Nous recommandons de mettre sur pied un programme de gestion responsable de la matière déposée dans les îlots d'apports volontaires.

Recommandation 5 : Nous recommandons les bouteilles d'eau en plastique de format de 1l et moins soient bannis des services de la Ville, que soit évaluée la possibilité de les bannir de tous les édifices municipaux (centres communautaires, parcs, arénas, etc.) et qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès des commerces et des institutions publiques de Saguenay pour les inciter à faire de même.

Recommandation 6 : Nous recommandons de considérer dans le processus de mise en place de la collecte des matières organiques les entreprises régionales qui possèdent les installations susceptibles de recevoir la matière organique à valoriser.

Recommandation 7 : Nous recommandons que toutes les avenues possibles de collaboration avec le Lac-Saint-Jean soient envisagées en ce qui concerne le traitement des matières organiques.

Recommandation 8 : Nous recommandons d'inclure une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens dans le processus de mise en œuvre de la collecte des matières organiques.

Recommandation 9 : Nous recommandons de procéder dès le départ à l'achat de bacs bruns de format 360 litres pour éviter d'avoir à les changer dans quelques années.

Recommandation 10 : Nous recommandons de mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs (supermarchés, restaurants, UQAC, CIUSS etc.) à valoriser la matière organique et d'appuyer les initiatives telles le projet ComposTable.

Recommandation 11 : Nous recommandons que la pratique des quartiers blancs soit réévaluée afin de prioriser la sécurité des citoyens.